

GROUPE ITA – INGENIERIE SA

INSTITUT DES TECHNOLOGIES D'ABIDJAN

AUTORISATION D'OUVERTURE ET D'AGREMENT N°1180/MERS/DESPRI/S-DAH/CF (AGREE FDFP) HABILITATION FDFP-CG/N°036-2008/HAB/FB/PHC/KT DU 18 MAI 2008 AUTORISATION D'OUVERTURE DE FILIERES POST -BTS N° 174 MESRS/DGES/DESPRIV/S-DAH/KKJ

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

ANNEE ACADEMIQUE

DIRECTION GENERALE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE CHARGEE DE L'ACADEMIE ET DE LA RECHERCHE

COMITE PERMANENT D'EVALUATION (CPE)

INFORMATION

Relative au retrait du Diplôme cartonné

La Commission Soutenance du CPE porte à la connaissance des étudiants admis aux différents Diplômes que les conditions pour le retrait du diplôme définitif sont les

DOSSIERS A FOURNIR

- 1- Une demande manuscrite adressée à la Direction pédagogique
- 2- Photocopie légalisée de l'attestation d'admission
- 3- La copie de la pièce d'identifé (recto-verso)
- 4- Retrait de la pochette de conception du diplôme
- 5- Une copie de l'extrait d'acte de naissance
- 6- La présentation des diplômes antérieurs

N.B : Le retrait du diplôme cartonné se fera 3 semaines après la demande

LA DIRECTION ACADEMIQUE